

SIGNATURE AVENANT N°3 CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE MULTISITES DU GRAND-FIGEAC

CONVENTION ACTION COEUR DE VILLE 2 DE FIGEAC CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN



DOSSIER DE PRESSE

Signature de l'avenant n°3 Mercredi 20 Décembre 2023 à 14h30



Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville de Figeac 8 rue de Colomb - 46100 FIGEAC





La politique d'aménagement du territoire est au cœur des compétences de la Communes.

La volonté du Grand-Figeac est de garantir le développement cohérent et harmonieux du territoire intercommunal afin de toujours entretenir l'attractivité du territoire. Cela passe notamment par le renforcement de la dynamique du pôle urbain Figeacois, mais aussi le renforcement du maillage du territoire par des bourgs structurants.

Déjà inscrite dans le SCoT du Grand-Figeac, la priorité a été donnée à la revitalisation des centres anciens, bourgs ruraux et hameaux au profit du lien social, du « vivre ensemble » et de l'attractivité du territoire.

Ainsi, l'intercommunalité a prescrit son **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** en avril 2018 et son élaboration a débuté début 2019.

En termes d'habitat, le **Programme Local de l'Habitat (PLH)** a été prescrit en janvier 2018 et arrêté en 2022. Une **OPAH** multi-sites a été lancée en 2021 (étude pré-opérationnelle lancée en 2019) en complément du **Programme d'Intérêt Général** « Habitat » (PIG) et concernera les centres-bourgs de certains pôles structurants du territoire, dont Cajarc, Capdenac-Gare et Figeac qui seront concernés par une OPAH-RU.

Ces démarches concourent toutes à mettre en œuvre une politique offensive pour réhabiliter les centres-bourgs, développer l'habitat, reconquérir le bâti vacant et dégradé afin d'éviter l'étalement urbain, préserver les paysages et le patrimoine bâti, qui constituent la richesse de notre territoire.

Le déploiement des programmes nationaux Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain, le premier en 2018 et le second en 2020, est venu conforter la dynamique et les actions déjà engagées par le Grand-Figeac et les Communes du territoire.

À la suite du lancement du programme Action Cœur de Ville en 2018, la ville de Figeac et la Communauté de Communes du Grand Figeac avaient effectué les démarches nécessaires à la mise en place d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), reconnue par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2019. Cette homologation a permis de définir le périmètre géographique du cadre d'intervention sur centre-ville de Figeac.













Mercredi 20 Décembre 2023

Ce périmètre s'inscrit dans la dynamique des actions du programme Action Cœur de Ville de Figeac, en proposant de nouveaux leviers d'intervention. Cette homologation a également permis de préciser les actions annoncées dans la convention Action Cœur de Ville.

Un premier avenant, signé en mai 2021, avait permis d'intégrer une stratégie plus globale, à l'échelle intercommunale, sur les centralités qui composent le territoire. Un périmètre d'intervention ORT avait été proposé pour la Commune de Capdenac-Gare dans lequel s'inscrivent un certain nombre d'actions.

En juin 2021, le Grand-Figeac et les 3 Communes retenues au titre du programme Petites Villes de Demain, Cajarc, Capdenac-Gare et Lacapelle-Marival ont signé leur convention d'adhésion, et elles avaient 18 mois pour rédiger leur convention cadre, avec la mise en place de secteurs d'intervention d'ORT.

Un deuxième avenant, avec l'ajout de secteurs d'intervention ORT à Cajarc et Lacapelle-Marival, a été validé et signé par l'ensemble des partenaires des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain le 18 octobre 2022. Les Communes ont pu rédiger leur stratégie de revitalisation de leur bourg et exposer les actions à entreprendre. Cet avenant a également permis à la Commune de Figeac de faire une évaluation sur la période 2018-2021 du programme Action Cœur de Ville et de modifier son plan d'actions global. La Commune de Capdenac-Gare a également modifié son secteur d'intervention et son plan d'actions global.

En 2023, le Grand-Figeac et la Ville de Figeac se sont réengagés conjointement dans le programme Action Cœur de Ville 2 (2023-2026) grâce à cet avenant n°3 qui permet à la Ville de Figeac de modifier ou d'ajuster son plan d'actions prévisionnel. Les autres communes ont également pu ajuster leurs actions à mettre en place.

Ce nouvel avenant à la Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire multisites existante s'inscrit donc dans la continuité de la stratégie de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs du territoire du Grand-Figeac. L'accompagnement réalisé par l'ensemble des partenaires signataires de l'avenant permet de mettre en synergie les moyens en faveur de la vitalité de notre territoire.

Vincent LABARTHE Président du Grand-Figeac

CHIFFRES CLÉS

- FIGEAC: 17 actions achevées entre 2018 et 2023. 23 actions dont 17 en cours
- CAJARC : 4 actions achevées entre 2021 et 2023. 12 actions dont 7 en cours
- CAPDENAC-GARE : 2 actions achevées entre 2021 et 2023. 27 actions dont 19 en cours
- LACAPELLE-MARIVAL: 2 actions achevées entre 2021 et 2023. 15 actions dont 8 en cours

















Le premier volet du programme Action Cœur de Ville (ACV) a permis à la Ville de Figeac d'initier des travaux publics et privés qui n'avaient pas trouvé de financements adéquats jusqu'alors, grâce notamment à l'implication de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et d'Action Logement.

Les études menées avec l'appui de la Banque des Territoires sur le commerce, les circulations douces et les économies d'énergie vont pouvoir se réaliser concrètement.

Avec la prolongation du programme ACV 2 c'est un nouveau souffle, des financements complémentaires et la poursuite de l'ingénierie qui ouvrent de belles perspectives pour l'aménagement de Figeac et la reconquête de son centre ancien.

> André MELLINGER Maire de Figeac













Mercredi 20 Décembre 2023





Lancé par l'État en mars 2018, le programme Action Cœur de ville (ACV) vise à soutenir la revitalisation et l'attractivité des villes moyennes et à améliorer la qualité de vie et le service rendu à nos citoyens.

Dans le cadre du premier volet d'Action Coeur de ville, un grand nombre de projets ont été soutenus à Figeac pour revitaliser le centre-ville, rénover l'habitat, réinvestir l'espace public, faciliter les mobilités, assurer une offre commerciale diversifiée et mieux valoriser le patrimoine.

Depuis 2019, l'État a ainsi accompagné plus d'une vingtaine de projets pour un montant de plus de 5,6 millions d'euros et contribué également au financement du chef de projet qui a accompagné la commune dans ses projets.

Aujourd'hui, les résultats de cette approche partenariale se voient concrètement, sur le terrain, au plus grand bénéfice du territoire et des citoyens.

Le programme Action Coeur de ville rentre désormais dans une deuxième phase (2023-2026).

L'objectif sera de consolider la reconquête du centre-ville et de développer de nouvelles actions pour en renforcer l'attractivité, développer d'autres espaces comme celui autour de la gare ou les abords du Célé, inscrire plus encore ces actions dans les enjeux de la planification écologique, de renaturation et de sobriété des ressources.

Cette action pour Figeac dans le cadre d'Action Coeur de ville se doublera de la poursuite de notre appui aux « petites villes de demain » (3 dont Capdenac Gare) du Grand Figeac et aux « villages d'avenir » qui seront annoncés ce 21 décembre.

En apportant un soutien important en investissement et en ingénierie aux collectivités qu'elles soient des villes moyennes, des petites villes ou des villages, l'État s'engage pour les territoires, leur vitalité, leur attractivité et leur avenir.

Claire RAULIN Préfète du Lot













Mercredi 20 Décembre 2023



PROGRAMME ACTION COEUR DE VILLE 2 2023/2026

Signature de la convention cadre Action Cœur de Ville : Lancement du programme en septembre 2018

Lancé en mars 2018 par l'Etat, le programme national Action Coeur de ville est un outil de soutien au développement durable et à l'attractivité des villes moyennes exerçant un rôle de centralité pour tout le territoire. Il repose sur un fort engagement de l'Etat, de la commune et des autres partenaires, qui mobilisent les différents instruments pour renforcer le soutien à la revitalisation et au développement de ces villes et à leur attractivité.

La Ville de Figeac fait partie des 222 villes bénéficiaires du programme Action Cœur de Ville.

Ce programme cherche à renforcer le développement des villes moyennes en redynamisant leur centre-ville. Avec un cadre de vie à taille humaine, elles sont complémentaires aux métropoles et territoires ruraux et ont, pour cela, un rôle prépondérant dans l'armature territoriale.

Pour atteindre cet objectif, le programme Action Cœur de Ville s'appuie sur la synergie de partenaires divers et leur intervention coordonnée. Une convention-cadre a été signée en ce sens le 27 septembre 2018, pour cinq ans, entre la commune de Figeac, le Grand-Figeac, l'État, ainsi que tous les acteurs impliqués dans ce programme national.

Regroupée en 5 axes, cette convention a été mise à profit pour conforter le diagnostic transversal du territoire, en dégager les principaux enjeux et élaborer une stratégie de revitalisation au bénéfice du centre-ville de Figeac et de tout le territoire intercommunal.

Cette première convention s'est étalée sur 18 mois et a permis l'élaboration de diverses études venues enrichir le diagnostic et conforter la stratégie territoriale dans le centre-ville de Figeac (ex: étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU), étude sur le commerce et les mobilités en centre-ville).

Depuis février 2021, une OPAH-RU est en cours. Prévue jusqu'en février 2025, cette opération engage la Ville de Figeac et la Communauté de communes du Grand-Figeac dans la remise aux normes des logements, la lutte contre les passoires énergétiques, le retour sur le marché locatifs des logements vacants depuis de nombreuses années et le maintien à domicile des personnes âgées.













Mercredi 20 Décembre 2023















Les partenaires du programme Action Cœur de Ville

- L'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)
- L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)
- La Banque des Territoires
- Action Logement
- La Région Occitanie
- Le Département du Lot
- L'Etablissement public foncier d'Occitanie (EPFO)
- PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot (CCI)
- Sites et Cités Remarquables de France

Les 5 Axes

- De la réhabilitation à la restructuration :
 vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Développer l'accessibilité. la mobilité et les connexions
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Fournir l'accès aux équipements aux services publics et à l'offre culturelle













Un programme qui s'est enrichi

Avec le périmètre d'intervention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) défini par arrêté préfectoral le 30 juillet 2019, la Ville de Figeac s'est dotée d'un nouvel outil juridique et urbanistique afin de maintenir la dynamique de son centre-ville. Ce périmètre ouvre des leviers d'actions, notamment les aides aux logements ou le gel d'opérations commerciales en périphéries. Par anticipation, ce périmètre a permis à des porteurs de projets d'investir en centre-ville et de bénéficier des aides d'Action Logement. Ces dernières visent à la création d'une offre locative attractive et adaptée au besoin des salariés qui souhaitent vivre en centre-ville. L'objectif est d'introduire une mixité sociale, d'usages et de typologie de logements.

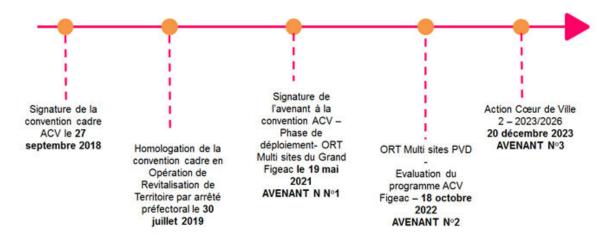
Un premier avenant à la convention cadre Action Coeur de Ville / Opération de Revitalisation de Territoire multisites du Grand-Figeac, a été signé le 18 mai 2021. Il a permis de dresser la stratégie de redynamisation du coeur de ville et d'inscrire 38 actions suivant un calendrier pluriannuel. Cet avenant fait également état de la stratégie du territoire du Grand-Figeac. Il présente le diagnostic de Capdenac-Gare, seconde polarité du territoire du Grand-Figeac. L'objectif étant, comme pour Figeac, de mettre en avant la stratégie de territoire et de dessiner un périmètre ORT.

Dans le prolongement, trois communes du Grand-Figeac ont été retenues dans le cadre du programme Petites Villes de Demain porté par l'État en juin 2021 : Lacapelle-Marival, Cajarc et Capdenac-Gare. Ce deuxième avenant dresse pour chacune des communes une stratégie de revitalisation du centre-bourg, une délimitation d'un secteur d'intervention et les actions à déployer.

Le 18 octobre 2022, un deuxième avenant a été signé permettant à la Ville de Figeac de fournir une évaluation du programme de 2018 à 2021 et de mettre à jour ses actions. Les actions passées, en cours ou futures, contribuent à conforter le rôle du centre-ville de Figeac dans toutes ses composantes : l'habitat, le commerce, les espaces publics, les mobilités et les connexions mais aussi les équipements publics. Il impulse un nouveau souffle et de nouveaux partenariats publics / privés.

À ce jour, le programme Action Cœur de Ville comporte 42 actions : 21 actions en cours, 17 achevées et 4 à lancer.

Les grandes étapes :















Mercredi 20 Décembre 2023

Action Cœur de Ville 2023-2026 : l'adaptation au changement climatique et la sobriété foncière au cœur du programme

Dans la continuité du premier volet Action Coeur de Ville, l'État amplifie son action dans le cadre de ce deuxième volet du programme sur la période 2023-2026. Ayant pour fils conducteur l'adaptation au changement climatique et la sobriété foncière, l'enjeu est de capitaliser et de renforcer les actions dans le centre-ville. Les secteurs périphériques tels que les entrées de ville et les faubourgs feront l'objet d'attention particulière, dans une logique de cohérence avec le centre-ville.

Quatre grandes priorités sont mises en avant :

- Accompagner les villes pour relever le défi de la transition écologique,
- Conforter le socle de services, le vivier d'emploi et le rôle de centralité des villes moyennes pour l'ensemble de leur territoire,
- Revitaliser prioritairement les centres-villes afin d'y (re)mettre habitants et activités dans un cadre de vie accueillant, agréable et inclusif,
- Accélérer le passage à l'opérationnel des actions, en apportant aux villes l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets transversaux plus complexes et des financements adaptés,

À l'aune de ces éléments, la Ville de Figeac s'inscrit pleinement dans cette dynamique de poursuite du programme. À ce titre, le périmètre d'intervention et la stratégie de reconquête du centre-ville restent inchangés.

Pour mémoire, les objectifs suivants avaient été présentés lors du premier avenant :

- **Un habitat** correspondant aux exigences contem-poraines (confort, accessibilité, luminosité, commodités, économies énergétiques,...);
- Un tissu commercial de proximité varié et répondant aux besoins de chaque profil;
- Une offre de services en centre-ville, accessible à tous ;
- Une accessibilité améliorée pour les usagers du territoire par une requalification du tissu viaire et la création de parcours favorisant les mobilités actives, une amélioration de l'offre de transport pour sortir du « tout voiture » ;
- **Un rapport ville/nature plus étroit** pour mailler l'urbain d'une diversité d'usages et de fonctions et intégrer les espaces naturels dans la structura tion du développement de la ville ;
- Un développement touristique fort à l'échelle locale mais également sur le territoire du Grand-Figeac : jouer sur les complémentarités des territoires. Cela est rendu possible par le label Grand Site Occitanie et le label Pays d'art et d'histoire qui permettent de multiplier les outils et les moyens de communication.
- **Toutes les aménités** qui encourent à un cadre de vie agréable : traitement des espaces publics, des équipements publics de qualité et renouvelés, des lieux de vie et de rencontre, une programmation culturelle variée pour tous les publics, etc.

Trois nouvelles actions viennent renforcer les actions déjà inscrites, notamment dans la phase opérationnelle :

- Labélisation « Ville et Métiers d'Art »,
- Aménagement de la Prairie des Pratges Travaux,
- Aménagement de pistes cyclables Travaux.

Exemples de réalisations inscrites dans le programme Action Cœur de Ville de Figeac









Crédits photos : Ville de Figeac, Action Logement, perspective URBICUS – Cabinet Merlin-Quartiers Lumières













Mercredi 20 Décembre 2023

Exemples de réalisations inscrites dans le programme Action Cœur de Ville de Figeac











Crédits photos: Ville de Figeac, Action Logement, perspective URBICUS – Cabinet Merlin-Quartiers Lumières













Mercredi 20 Décembre 2023

QUELQUES CHIFFRES

Aide à la restauration des façades depuis 2018

- coût total de travaux éligibles : 1 778 126 €
- 65 façades (soit 43 immeubles) sont aujourd'hui restaurés ou en cours de travaux.

Aide à l'embellissement des vitrines et enseignes commerciales depuis 2019

- 11 vitrines restaurées
- Coût total de travaux éligibles : 100 722 €.

Aides Action Logement depuis 2019

- 4 opérations financées
- Nombre total de logements crées / réhabilités : 21 (dont 18 étaient vacants)
- A ce jour 1 403 863 € investis par Action Logement (prêt et subventions).

Opération programmée de l'Habitat et Renouvellement Urbain depuis 2021

- 12 dossiers : 5 logements de propriétaires occupants (PO) et 7 logements (anciennement vacants) de propriétaires bailleurs (PB).
- 8 logements réhabilités et livrés
- 28 682 € de primes communales en suppléments des aides portées par l'ANAH (Agence d'Amélioration de l'Habitat).



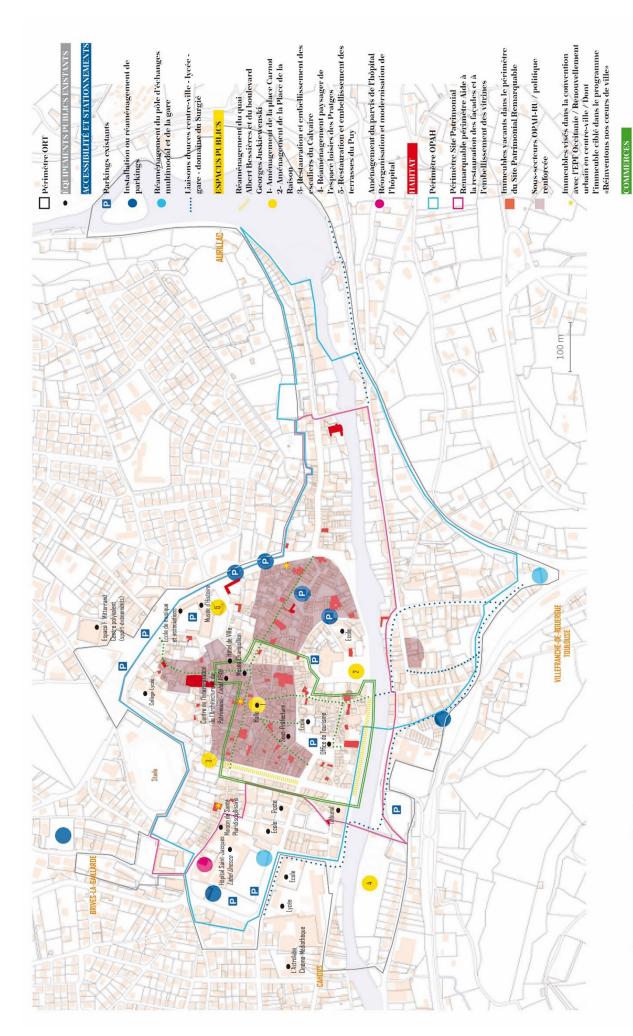












STRATÉGIE de RECONQUÊTE du CENTRE HISTORIQUE de FIGEAC // ACTION CŒUR DE VILLE // octobre 2020 //

Zone du parcours marchand et de son

extension / zone de rencontre piétons
et véhicules

Rues et places avec un aménagement qualitatif des sols existant

FOCUS SUR LA CONVENTION OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE MULTI-SITES DU GRAND-FIGEAC

Convention Action Cœur de Ville Figeac Convention cadre Petites Villes de demain de Capdenac-Gare, Cajarc et Lacapelle-Marival

Avenant n°1 de la Convention: Mai 2021

Avenant n°2 de la Convention : Octobre 2022 Avenant n°3 de la Convention : Décembre 2023

Collectivités bénéficiaires :

- Commune de Figeac
- Commune de Capdenac-Gare
- Commune de Cajarc
- Commune de Lacapelle-Marival
- Communauté de Communes du Grand-Figeac

L'Etat : Préfecture du Lot et Préfecture de l'Aveyron

Partenaires financeurs:

- La Banque des Territoires, Groupe Caisse des Dépôts
- Action Logement
- L'Agence Nationale de l'Habitat
- La Région Occitanie
- Le Conseil Départemental du Lot
- Le Conseil Départemental de l'Aveyron
- L'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires

Autres signataires:

- L'établissement Public Foncier d'Occitanie
- L'association Sites et Cités remarquables de France
- Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural Figeac Quercy Vallée de la Dordogne
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie du Lot (CCI)
- La Chambre des Metiers et de l'Artisanat du Lot (CMA)













Mercredi 20 Décembre 2023







































































CONTACT PRESSE:

Grand-Figeac

Chef de Projet Petites Ville de Demain

Direction Aménagement Urbanisme et Habitat

Céline DUBARLE - 05 65 11 47 61

celine.dubarle@grand-figeac.fr

Chargée de Communication

Lalia BENABOURA - 06 71 07 32 03

lalia.benaboura@grand-figeac.fr